



INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
COMMUNE DE TULLINS
ZONAGE REGLEMENTAIRE DU PPR INONDATION ISERE AVAL

Avertissement : seuls les plans de zonage papier
des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Légende :

Niveau de contraintes *

- R Zones d'interdiction
- B Zones de contraintes particulières
- B Zones de contraintes faibles
- B Zones Bi3 : périmètre de crue historique
- B Zones Bir

Nature du risque **
I, I1, I2, I3 Crues de l'Isère

Localisation du risque ***
a : espaces agricoles
u : zones urbaines ou d'activités potentielles
n : espaces naturels

- Limite de la crue de 1948
- Limite du PSS de 1859
- Limites communales



Occupation des sols par photogrammétrie
(AD Isère Drac Romanche - 1999 à 2001)

Réalisation : DDE 38/SPR - NOVEMBRE 2007

ECHELLE : 1/25 000

Édition : DDE 38/SPR - NOVEMBRE 2007

